



Bulletin Officiel

N° 5629 Mercredi 13 Juin 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CMF****AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

2

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE**

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »

3-9

ABC TUNISIE 2018 -01 »

10-14

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »

15-21

ATL « 2018 - 1 »

22-25

COMMUNIQUEES DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

26

SOTETEL

27

INFORMATIONS POST AGO

CEREALIS - AGO -

28-31

SOTEMAIL - AGO -

32-34

TUNIS RE - AGO -

35-39

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE

40-42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

- INTILAQ FOR GROWTH

ANNEXE III**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**- TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I
- TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II**ANNEXE IV****SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2018**- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

Adresse : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 7 juin 2018, d'agréer le fonds commun de placement «FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II», promu par TUNISIE VALEURS- Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5 000 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 13-2018 du 7 juin 2018
Durée de vie	: 7 ans
Gestionnaire	: TUNISIE VALEURS
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: TUNISIE VALEURS
Distributeur	: TUNISIE VALEURS

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002
Tunis - Belvédère

Dans le cadre du plan stratégique du groupe GENERALI visant à se recentrer sur ses activités en Europe et après la cession de ses participations aux Etats-Unis, au Mexique, au Guatemala, en Colombie et au Panama, Assicurazioni Generali a décidé la cession de la totalité de ses participations dans Assurances Maghrebias et Assurances Maghrebias Vie.

A cet effet, les fondateurs de ces deux compagnies, Union Financière Holding et Assurances Maghrebias acquerront respectivement 1 987 587 actions Assurances Maghrebias et 441 686 actions Assurances Maghrebias Vie.

Il demeure entendu que le groupe GENERALI poursuivra son excellente coopération initiée depuis 40 ans avec le Groupe MAGHREBIA afin de servir leurs clients à l'échelle internationale d'une part et apporter tout support technique nécessaire dans ce sens, d'autre part.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
« SO.T.E.TEL »**
Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance du public et de ses actionnaires qu'en date du 04 juin 2018, à la VALETTE- MALTE, Go plc et SOTETEL Malta ont signé un contrat de marché cadre d'une durée de 3 ans renouvelable. L'objet du marché consiste en la délivrance de prestations de services de réseau d'accès de télécommunications par les équipes SOTETEL Malta pour le compte de GO plc sur l'ensemble du territoire Maltais.

Les deux parties annoncent ainsi le démarrage effectif des opérations de SOTETEL Malta pour le compte de GO plc. Les équipes de SOTETEL sont déjà sur place et ont commencé des travaux déjà commandés.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 juin 2018, la Société CEREALIS publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréales relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de 20 354 816 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 1 747 876 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée, à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du groupe Céréalis de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de 25 508 390 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 2 084 456 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comme suit :

- Résultats de l'exercice 2017 : 1 747 876,084 TND ;

- Suite -

Résultats reportés antérieurs :	573 552,092 TND ;
- Sous Total	2 321 428, 176 TND
- Réserve Légale 5% (10% du capital atteint) :	97 143,504 TND.
- Résultat reportés	2 224 284,672 TND.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2017, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine, à cinq million cent onze mille cent onze Dinars Tunisiens et sept cent quatre-vingt milimes (5.111.111,780 TND) et dont le reliquat est de quatre million cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-deux Dinars Tunisien et huit cent quarante milimes (4.182.222,840 TND) est exonéré de l'impôt en cas de distribution.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de centre trente milimes (0.130 TND) par action correspondant à la somme globale de six cent trente-cinq mille et cinq cent soixante-dix milimes (635.555,570 TND) à prélever de la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 6 juillet 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, a approuvé les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 5000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Il a été décidé de renouveler les Mandats de la CTKD représentée par Monsieur Abdelbasset Ben moussa et de Monsieur Hammadi Mokdadi représentant des petits porteurs pour une période de trois (3) ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2020.

- Suite -

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

SOCIETE - CEREALIS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIWA, APPT N°1
RUE DU LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2 017	2 016
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		75 235	65 299
Moins : amortissements		<u>-63 891</u>	<u>-54 386</u>
<i>S/Total</i>	B.1	11 344	10 913
Immobilisations corporelles		4 895 998	3 936 469
Moins : amortissements		<u>-2 377 859</u>	<u>-2 035 967</u>
<i>S/Total</i>	B.2	2 518 139	1 900 502
Immobilisations financières		6 251 514	6 109 014
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B.3	6 251 514	6 109 014
Total des actifs immobilisés		8 780 996	8 020 428
Autres Actifs non courants	B.4	278 866	660 911
Total des actifs non courants		9 059 863	8 681 339
ACTIFS COURANTS			
Stocks	B.5	1 591 766	1 378 070
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>		1 591 766	1 378 070
Clients et comptes rattachés	B.6	6 351 397	5 604 520
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>		6 351 397	5 604 520
Autres actifs courants	B.7	1 748 652	1 649 563
Placements et actifs financiers	B.8	555 880	1 039 779
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9	1 047 258	283 711
Total des actifs courants		11 294 953	9 955 643
Total des actifs		20 354 816	18 636 982

- Suite -

SOCIETE - CEREALIS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1
RUE DU LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2 017	2 016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves		3 728 889	3 631 746
Resultats reportés		2 224 285	573 552
Autres capitaux propres		3 546 667	4 182 223
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		14 388 730	13 276 410
Résultat de l'exercice		0	0
Total des capitaux propres consolidés après affectation	B.10	14 388 730	13 276 410
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.11	550 466	213 782
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		550 466	213 782
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.12	1 680 189	1 482 166
Autres passifs courants	B.13	1 651 908	1 485 802
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.14	2 083 523	2 178 822
Total des passifs courants		5 415 620	5 146 790
Total des passifs		5 966 086	5 360 572
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		20 354 816	18 636 982

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation des résultats 2017	4 888 889	391 745	4 182 223	3 240 000	573 552	1 747 876	15 024 286
Affectation du bénéfice 2017 (PV AGO du 07/06/2018)		97 144		0	1 650 733	-1 747 876	0
Dividendes distribués			-635 556				-635 556
Solde au 31/12/2017 après affectation des résultats 2017	4 888 889	488 889	3 546 667	3 240 000	2 224 285	0	14 388 730

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 05 juin 2018, la Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres

I- RESOLUTIONS ADOPTEES

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2017, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Projet de la 2^{ème} résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2017 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2017 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à **395 716,034** dinars.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Projet de la 3^{ème} résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Projet de la 4^{ème} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- Suite -

Résultat net de l'exercice 2017	395 716,034
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 23 juin 2017)	-6 367 070,783
Résultat reporté 2017	-5 971 354,749

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Projet de la 5^{ème} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Projet de la 6^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

2. LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Bilan Après Affectation du résultat comptable AGO du 05 juin 2018		
Exercice 2017		
(Exprimé en dinars tunisien)		
Actifs	2017 (après affectation)	2016 (après affectation)
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	125 307	60 833
Amortissements	(69 741)	(54 025)
Immobilisations corporelles	67 149 547	63 745 195
Amortissements	(19 088 410)	(17 280 872)
Immobilisations financières	3 456 418	3 704 290
Total des actifs immobilisés	51 573 121	50 175 421
Autres actifs non courants	280 052	1 109 002
Total des actifs non courants	51 853 173	51 284 422
Actifs courants		
Stock	18 247 648	17 190 883
Provisions sur stocks	(32 728)	(400 000)
Clients & comptes rattachés	12 332 534	11 392 381
Provisions pour dépréciation des clients	(501 149)	(325 627)
Autres actifs courants	6 246 473	6 726 075
Placements et autres actifs financiers	1 794 802	1 634 200
Liquidités et équivalent de liquidités	784 612	357 941
Total des actifs courants	38 872 192	36 575 853
Total des actifs	90 725 365	87 860 275

- Suite -

Capitaux Propres & Passifs	2017 (après affectation)	2016 (après affectation)
Capitaux propres		
Capital social	26 200 000	26 200 000
Réserves légales	656 889	656 890
Résultats reportés	(5 971 356)	(6 367 070)
Autres capitaux propres	6 812 684	7 059 633
Total des capitaux propres avant résultat	27 698 218	27 549 452
Résultat de l'exercice	0	0
Total des capitaux propres après affectation	27 698 218	27 549 452
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunt	10 767 197	14 100 249
Autres passifs non courants	183 975	0
Total passifs non courants	10 951 172	14 100 249
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 767 240	20 713 649
Autres passifs courants	5 578 022	3 399 890
Concours bancaires et autres passifs financiers	22 730 713	22 097 035
Total des passifs courants	52 075 975	46 210 575
Total des passifs	63 027 147	60 310 824
Total des capitaux propres et des passifs	90 725 365	87 860 276

3. ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Sub d'inv	Actions Propres	Modificatio comptables	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation (2017)	26 200 000	4 800 000	656 889	2 012 684	-	-	(6 367 072)	395 716	27 698 218
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 05/06/2018)			-	-			395 716	(395 716)	
Solde au 31/12/2017 après affectation (2017)	26 200 000	4 800 000	656 889	2 012 684	-	-	(5 971 356)	-	27 698 218

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 juin 2018, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2017.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2017.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements donnés et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2017, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

- Suite -**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2017 est bénéficiaire de **12 285 741,668** dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2016, soit **8 467 484,741** dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de **20 753 226,409** dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	:12 285 741,668
▪ Résultats Reportés 2016	: 8 467 484,741
▪ Total	:20 753 226,409
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	:1 037 661,320
▪ Reste	: 19 715 565,089
▪ Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	:10 000 000,000
▪ Réserves générales	: 1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	: 750 000,000
▪ Fonds Social	: 450 000,000
▪ Résultat reporté 2017	: 7 515 565,089

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre à partir du 14 Juin 2018 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2017 pour chaque membre du Conseil d'Administration, des comités émanant du conseil d'administration ainsi que chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'élection Mr Mohamed Skander Najja représentant de la Société AMI Assurances en tant que. Membre du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » élue par l'assemblée Générale Spéciale du lundi 04 juin 2018 représentant les petits porteurs et ce, pour une période de trois ans soit 2018, 2019 et 2020.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2020.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION					
GLOBAL					EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET
			31/12/2017		31/12/2016
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	1 501 744,754	665 305,812	836 438,942	162 709,937
AC11 Investissements de recherche & développement	(I-1)	425 878,843		425 878,843	33 877,600
AC12 Logiciels	(I-2)	1 075 865,911	665 305,812	410 560,099	128 832,337
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	2 439 235,703	1 671 569,587	767 666,116	451 696,052
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 954 724,725	1 308 088,068	646 636,657	303 800,928
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	484 510,978	363 481,519	121 029,459	147 895,124
AC3 PLACEMENTS	(III)	348 308 334,799	1 688 933,234	346 619 401,565	326 133 137,637
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 797 728,275	1 688 042,984	8 109 685,291	8 334 943,889
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	(III-1-1)	6 220 192,329	788 765,570	5 431 426,759	5 575 595,171
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	(III-1-2)	3 577 535,946	899 277,414	2 678 258,532	2 759 348,718
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	248 145 275,821	890,250	248 144 385,571	235 436 727,650
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements	(III-2-1)	48 764 021,431		48 764 021,431	49 465 688,686
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	(III-2-2)	172 596 140,000		172 596 140,000	159 177 490,000
AC334 Autres prêts	(III-2-3)	963 554,590	890,250	962 664,340	1 031 828,964
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	(III-2-4)				
AC336 Autres	(III-2-5)	25 821 559,800		25 821 559,800	25 761 720,000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	90 365 330,703		90 365 330,703	82 361 466,098
Stotal		352 249 315,257	4 025 808,633	348 223 506,624	326 747 543,626
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	122 262 483,009		122 262 483,009	103 777 231,752
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	50 179 212,980		50 179 212,980	44 970 407,034
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	72 083 270,029		72 083 270,029	58 806 824,718
AC6 CREANCES	(V)	57 424 062,870	2 605 586,301	54 818 476,569	58 577 240,198
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	42 074 847,145	2 151 319,863	39 923 527,282	47 298 435,346
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	8 942 762,021	454 266,438	8 488 495,583	5 713 333,561
AC63 Autres créances	(V-3)	6 406 453,704		6 406 453,704	5 565 471,291
AC631 Personnel		261 849,672		261 849,672	6 999,757
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		1 907 687,882		1 907 687,882	903 687,397
AC633 Débiteurs divers		3 972 014,150		3 972 014,150	1 896 318,137
AC635 FPC		264 902,000		264 902,000	2 758 466,000
Stotal		179 686 545,878	2 605 586,301	177 080 959,577	162 354 471,950
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	58 173 364,746		58 173 364,746	47 047 960,153
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	8 319 390,058		8 319 390,058	6 133 839,974
AC72 Charges reportées	(VI-2)	15 560 797,518		15 560 797,518	14 214 029,082
AC721 Frais d'acquisition reportés		15 560 797,518		15 560 797,518	14 054 940,908
AC722 Autres charges à répartir					159 088,174
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	21 555 616,570		21 555 616,570	16 938 795,457
AC731 Intérêts acquis & non échus		5 779 645,807		5 779 645,807	4 357 329,578
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		10 534 896,100		10 534 896,100	7 950 318,824
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession					
AC733 Autres comptes de régularisation		5 241 074,663		5 241 074,663	4 631 147,055
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	12 737 560,600		12 737 560,600	9 761 295,640
Stotal		58 173 364,747		58 173 364,747	47 047 960,151
TOTAL DES ACTIFS		590 109 225,882	6 631 394,934	583 477 830,948	536 149 975,727

- Suite -

GLOBAL		BILAN APRES AFFECTATION		
RUBRIQUES		NOTES	31/12/2017	EN DINARS 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
	(I)		183 379 517,015	181 340 942,056
CP1 Capital social	(I-1)		100 000 000,000	100 000 000,000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)		76 087 776,926	73 119 664,815
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)		-223 825,000	-223 825,000
CP5 Résultats reportés	(I-4)		7 515 565,089	8 445 102,241
Total capitaux propres après résultat de l'exercice			183 379 517,015	181 340 942,056
Total capitaux propres après affectation			183 379 517,015	181 340 942,056
PASSIFS				
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES				
	(II)		1 325 474,804	1 101 831,170
PA22 Provisions pour litiges				
PA23 Provisions pour pertes & charges			375 474,804	201 831,170
PA24 Autres Provisions pour risques			950 000,000	700 000,000
PA25 Provisions sur Augmentation Légale				200 000,000
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS				
	(III)		235 443 669,853	209 870 636,731
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)		70 899 932,655	64 212 122,877
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)		159 378 300,701	140 690 160,639
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)		5 165 436,497	4 968 353,215
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires				
	(IV)		65 522 188,299	53 199 356,521
PA6 AUTRES DETTES				
	(V)		64 429 216,462	65 423 051,139
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)		21 286 249,508	17 089 263,442
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)		26 366 559,818	29 948 495,272
PA63 Dettes diverses	(V-3)		16 776 407,136	18 385 292,425
PA632 Personnel			807 163,835	662 199,987
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques			1 706 717,392	3 035 049,018
PA634 Crédoeurs divers			13 992 779,856	11 924 733,367
PA635 FGIC Crédoeurs			4 844,053	4 844,053
PA636 FPC			264 902,000	2 758 466,000
PA7 AUTRES PASSIFS				
	(VI)		33 377 764,516	25 214 158,110
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)		20 591 451,852	15 405 305,989
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs			11 524 046,026	10 072 761,563
PA711 Estimation d'éléments techniques			2 516 501,340	1 920 881,645
PA712 Autres comptes de régularisation passif			6 550 904,486	3 411 662,781
PA72 E cart de conversion	(VI-2)		12 786 312,664	9 808 852,121
Total passif			400 098 313,933	354 809 033,671
Total des capitaux propres & passif			583 477 830,948	536 149 975,727

III- L'état d'évolution des capitaux propres

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Réserves pour réinv. Exon.	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde avant affectation au 31/12/2017	100 000 000	7 649 637	7 975 000	4 780 000	50 504 378	1 941 101	-223 825	8 467 485	12 285 742	193 379 517
Affectation du résultat 2017		1 037 661	1 000 000	750 000	-	460 000	-	9 048 080	-12 285 742	-
Distribution des dividendes 2017								-10 000 000		-10 000 000
Solde au 31-12-2017 Apres affectation	100 000 000	8 687 298	8 975 000	5 530 000	50 504 378	2 391 101	-223 825	7 515 565	-	183 379 517

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باست ليز »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3- Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باسست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	174,246	174,268		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,297	118,314		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,967	100,980		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,421	103,437		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,227	104,238		
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,547	15,549		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,809	113,823		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,116	1,116		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,393	102,404		
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,599	1,601		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,261	42,266		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,140	57,146		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	127,380	127,475		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	127,754	127,920		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	159,855	160,440		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	580,680	582,681		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	137,188	138,047		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	143,434	144,046		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	145,813	146,298		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	122,386	122,716		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	126,878	127,360		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	177,870	178,334		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	103,810	104,267		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	107,504	107,511		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	172,629	172,759		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	150,251	150,394		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,478	115,743		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	122,230	122,762		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,048	25,158		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2387,317	2384,278		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	132,353	133,476		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	162,911	163,555		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	203,890	205,735		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	19,533	19,753		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5417,027	5434,101		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,953	2,998		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,503	2,532		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,297	1,312		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,164	1,165		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,217	1,222		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,233	1,238		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	133,072	133,910		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,092	124,835		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1179,216	1200,861		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,374	12,471		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	11,254	11,406		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,489	106,502
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,087	101,099
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,957	102,969
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,904	100,916
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,250	102,265
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,425	105,436
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,741	102,756
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,057	100,068
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,124	102,133
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,446	102,459
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	101,595	101,607
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,921	104,937
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,249	103,261
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,233	102,244
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,222	101,235
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,632	102,643
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	100,795	100,811
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,071	102,083
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	103,662	103,670
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	100,869	100,883
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,068	101,079
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,821	103,835
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,849	100,859

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,429	10,431
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	101,918	101,929
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,654	101,668
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,152	103,164
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,244	10,245
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,450	65,533
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	109,582	110,008
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,396	18,406
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	330,733	331,005
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,190	30,264
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2542,708	2550,448
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,353	77,342
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,466	56,473
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	120,922	120,885
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	112,764	112,938
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,084	11,072
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,294	12,322
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,227	16,206
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,558	15,598
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,749	16,813
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,043	14,091
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	164,503	165,523
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	151,634	152,182
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,829	9,863
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	129,207	129,276
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	96,476	96,699
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	101,279	101,439
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,285	96,475
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	121,865	122,026
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,879	101,840
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,846	10,873
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,083	108,562
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	174,191	174,509
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	120,881	122,611
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	113,876	114,347
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	124,143	127,304
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	219,937	220,455
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	194,109	194,281
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	162,909	163,486
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,842	26,075
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	156,549	156,960
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	125,635	125,078
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9331,714	9282,458
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,894	83,835
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1081,466	1084,700
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6157,756	6205,491
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5420,183	5442,401
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,220	102,284
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	128,773	129,006
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 290,994	12 430,170

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « INTILAQ FOR GROWTH »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « Intilaq For Growth », comprenant le bilan arrêté au **31 décembre 2016**, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du **01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016**.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **6.299.911 DT** et une valeur liquidative égale à **10.227 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR Intilaq For Growth ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR Intilaq For Growth » arrêtée au **31 décembre 2016**, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La valorisation du portefeuille titres a été faite sur la base du coût d'acquisition, exception faite des titres POLYSMART et DATAVORA SA (Valeur de la dernière transaction).
L'absence d'une situation auditée de la plupart des titres, ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles plus ou moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.
- Le FCPR Intilaq For Growth porte sur un montant projeté de 22.500.000 DT. Au 31.12.2016, il a été souscrit à hauteur de 6.160.000 DT libérés totalement.

Vérifications spécifiques :

- En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Portefeuille-titres	AC 1	5 774 279	2 877 877
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 556 485	1 278 821
Titres OPCVM		808 279	1 272 413
Obligations et valeurs assimilées		1 409 515	326 642
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	600 963	1 152 696
Placements monétaires		0	1 054 012
Disponibilités		600 963	98 684
Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF		6 375 241	4 030 573
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	69 882	15 951
Autres créditeurs divers	PA 2	5 448	4 951
TOTAL PASSIF		75 330	20 902
ACTIF NET			
Capital	CP 1	6 389 135	3 961 268
Sommes distribuables		-89 224	48 403
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-89 224	48 403
ACTIF NET		6 299 911	4 009 671
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			
		6 375 241	4 030 573

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	6 792	96 187
Dividendes		0	93 232
Revenus des obligations et valeurs assimilés		6 792	2 955
Revenus des placements monétaires	PR 2	55 622	59 913
Revenus des placements monétaires		55 622	59 913
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		62 414	156 100
Charges de gestion des placements	CH 1	-142 480	-60 218
REVENU NET DES PLACEMENTS		-80 066	95 882
Autres charges	CH 2	-9 158	-47 479
RESULTAT D'EXPLOITATION		-89 224	48 403
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-89 224	48 403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		244 453	-1 019
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		23 414	-37 713
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		178 643	9 671

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2016	31.12.2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	178 643	9 671
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-89 224	48 403
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	244 453	-1 019
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 414	-37 713
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-48 403	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 160 000	4 000 000
Souscriptions	2 160 000	4 000 000
- Capital	2 160 000	4 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 290 241	4 009 671
ACTIF NET		
En début de période	4 009 671	0
En fin de période	6 299 911	4 009 671
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	400	0
En fin de période	616	400
VALEUR LIQUIDATIVE	10 227	10 024
TAUX DE RENDEMENT	3,232%	N/A

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR IntilaQ For Growth » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « Fidelium Fiance » et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Janvier 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises innovantes.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 6.160.000 réparti en 616 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 8 ans, prorogable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le Fonds Commun de Placement à Risque " IntilaQ For Growth " est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2016**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- la méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- la méthode des multiples de résultats,
- la méthode de l'actif net,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- la méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à 5.774.279 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% Actif net	Situation nette comptable (SNC)	+ ou - Value potentielle par rapport à la SNC	Méthode évaluation retenue
Actions							
Titres OPCVM		798 608	808 279	12,83%			
FCP TPF	2 121	205 686	209 018	3,32%			Valeur liquidative
FCP UGFS BONDS FUND	56 991	592 820	599 260	9,51%			
Actions Non Cotées		3 322 823	3 666 486	56,46%		-2 149 381	
POLYSMART	187 867	387 449	619 961	9,84%	142 950	-1 484	Prix de la dernière transaction
DATA VORA SA	2 300	23 000	24 150	0,38%	130 590	107 590	
HARDRUM	444	375 000	375 000	5,95%	25 546	-349 454	Coût d'acquisition
STARS ID SARL	12 903	399 993	399 993	6,35%	240 944	-159 049	
ROAMSMART SA	340	330 000	330 000	5,24%	44 659	-285 340	
SBA WORKFORCE	44	400 000	400 000	6,35%	84 736	-315 264	
DOORBA SA	31 928	349 995	349 995	5,56%	93 262	-256 732	
TUNISIE CO SA	112 500	112 500	112 500	1,79%	27 800	-84 700	
NET SYSTEM SA	680	510 000	510 000	8,10%	153 222	-356 778	
IRIS TECHNOLOGIES SA	4 500	4 500	4 500	0,07%	-99 267	-103 767	
NEXT GEN SA	1 350	50 000	50 000	0,79%	4 851	-45 149	
NEW GEN SA	1 500	1 500	1 500	0,02%	Information non disponible	-1 500	
CODERS CLOUD SA	2 636	174 987	174 987	2,78%	16 616	-158 371	
NOSTATIK MEDIA	130	200 000	200 000	3,17%	64 537	-135 463	
MIRAGE SA	780	3 900	3 900	0,06%	Information non disponible	-3 900	
Obligations et valeurs assimilées		1 164 080	1 180 892	18,43%			
OCA NEW GEN	6 850	68 500	68 622	1,09%			
OCA NOSTATIK MEDIA	20 000	200 000	200 000	3,17%			
OCA NET SYSTEM	900	90 000	90 000	1,43%			
OCA POLYSMART	13 016	65 080	67 436	1,07%			
OCA IRIS TECHNOLOGIE	9 550	95 500	97 695	1,55%			
OCA DATA VORA (01.10.2016)	17 700	177 000	178 763	2,84%			
OCA NEXT GEN CORP	5 000	50 000	50 335	0,80%			
OCA CODERS CLOUD	20 800	208 000	208 041	3,30%			
OCA DATA VORA (01.01.2017)	20 000	200 000	200 000	3,17%			
Compte Courant Associé		238 600	248 623	3,96%			
CCA MIRAGE SA	1	126 100	131 174	2,08%			
CCA TUNISIE CO SA	1	112 500	117 449	1,86%			
		5 614 010	5 774 279	91,66%			

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31.12.2016 à 600.963 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Placements monétaires	0	1 054 012
Billets de trésorerie	0	544 556
Contrat Moudharaba	0	509 456
Disponibilités	600 963	98 684
Banque	50 963	15 183
Sommes à encaisser	550 000	83 501
Total	600 963	1 152 696

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à 69.882 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Rémunération du gestionnaire à payer	62 359	12 003
Rémunération du dépositaire à payer	7 523	3 949
Total	69 882	15 951

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2016 à 5.448 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	5 000	4 910
Redevance CMF à payer	448	41
Total	5 448	4 951

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2016 au 31.12.2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2016	
Montant en Nominal	4 000 000
Nombre de parts	400
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	2 160 000
Nombre de parts	218
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2016	
Montant en Nominal	6 160 000
Nombre de parts	618
Nombre de porteurs de parts	2

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2016	3 961 268	3 961 268
<i>Souscription de la période</i>	2 160 000	2 160 000
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	267 867	178 643
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</i>	244 453	244 453
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres</i>	23 414	23 414
<i>Frais de négociation</i>	0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-89 224
Montant Fin de période au 31.12.2016	6 389 135	6 299 911

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 6.792 DT correspond aux intérêts sur les obligations convertibles en actions, il se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des dividendes de SICAV	0	93 232
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 792	2 955
Total	6 792	96 187

PR2 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à 55.622 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur CCA	9 501	522
Marge sur contrat Moudharba	5 092	24 004
Intérêts sur billet de trésorerie	41 030	35 386
Total	55 622	59 913

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à 142.480 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Rémunération du gestionnaire	134 957	56 270
Rémunération du dépositaire	7 523	3 949
Total	142 480	60 218

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à 9.158 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2016	31.12.2015
Honoraires du commissaire aux comptes	5 000	4 910
Frais administratifs	3 541	0
Redevance CMF	61	41
Frais de constitution du fonds	0	41 301
Services bancaires et assimilés	557	1 228
Total	9 158	47 479

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

Données par action	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des placements	101	390
Charges de gestion des placements	-231	-151
Revenus nets des placements	-130	240
Autres produits	0	0
Autres charges	-15	-119
Résultat d'exploitation	-145	121
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-145	121
Variation des (+) ou (-) values potentielles	397	-3
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	38	-94
Frais de négociation	0	0
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	435	-97
Résultat net de l'exercice	290	24
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	435	-97
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	435	-97
Distribution de dividendes	121	0
Valeur liquidative	10 227	10 024

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion d'IntilaQ for Growth est confiée à UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds IntilaQ For Growth.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable couvrant les frais de gestion de :

- 2% HT sur les montants souscrits, libérés et investis (calculée sur la base des montants investis les plus hauts de l'année)
- 1% HT sur les montants souscrits et non investis (calculée sur la base des montants non investis les plus bas de l'année)

ET

Une prime d'incitation à la performance :

- Carried Interest en faveur du gestionnaire : 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et le TRI minimum de 10%

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit supérieure à quinze mille (15 000) dinars HT par an.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **7.772.938 DT** et une valeur liquidative égale à **8.190,661 DT** par part. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'absence d'une situation auditée des sociétés en portefeuille ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.
- Le FCPR Tunisian Development Fund I porte sur un montant projeté de 15.000.000 DT. Au 31/12/2017, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 9.490.000 DT libérés totalement.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	7 685 481	8 048 178
a- Actions et valeurs assimilées		6 000 624	7 130 465
b- Obligations		804 857	909 713
c- Autres valeurs		0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	138	4
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		138	4
Créances d'exploitations		126 420	84 420
Autres actifs	AC3	0	0
TOTAL ACTIFS		7 812 039	8 132 602
-			
<u>PASSIFS</u>		39 100	37 485
Opérateurs créditeurs	PA1	39 100	37 485
Autres créditeurs divers	PA2	0	0
<u>ACTIF NET</u>		7 772 938	8 095 116
Capital	CP1	8 236 764	8 472 677
Sommes distribuables		-463 826	-377 561
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-377 561	-291 016
b- Résultat distribuable de la période		-86 265	-86 545
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		7 812 039	8 132 602

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus du portefeuille-titres	PR1	128 847	134 655
a- Dividendes		80 000	80 231
b- Revenus des obligations		48 848	54 423
d- Revenus des B.T.A		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	189	632
<u>Total des revenus des placements</u>	-	<u>129 036</u>	<u>135 287</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-213 620	-221 573
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-84 584	-86 286
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-1 681	-259
RESULTAT D'EXPLOITATION		-86 265	-86 545
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-86 265	-86 545
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-235 374	-376 820
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-539	-371
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-322 178	-463 736

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-322 178</u>	<u>-463 736</u>
a- Résultat d'exploitation	-86 265	-86 545
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-235 374	-376 820
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-539	-371
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
b- Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-322 178	-463 736
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de période	8 095 116	8 558 852
b- Fin de période	7 772 938	8 095 116
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- Début de période	949	949
b- Fin de période	949	949
VALEUR LIQUIDATIVE	8 191	8 530
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-3,980%	-5,418%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCPR Tunisian Development Fund I» est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société «United Gulf Financial Services-North Africa » et de Banque Internationale Arabe de Tunisie et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 Mars 2010.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le montant du fonds est de D : 15.000.000 réparti en 1.500 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, prorogable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le Fonds Commun de Placement à Risque « FCPR Tunisian Development Fund I » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et titres OPCVM sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- la méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- la méthode des multiples de résultats,
- la méthode de l'actif net,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- la méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale, au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux

propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31/12/2017 à 7 685 481 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-valeur latente au 31-12-2017	Valeur au 31/12/2017	Méthode d'évaluation	% Actif net
Actions (a)		8 216 975	-1 336 350	6 880 624		88,52%
Titres OPCVM		1 259 985	-19 403	1 240 582		15,96%
TPF	11 763	1 157 189	-17 495	1 139 694	Valeur Liquidative	14,66%
UGFS BONDS FUND	9 659	102 796	-1 908	100 888	Valeur Liquidative	1,30%
Actions Cotées		696 990	-91 770	605 220		7,79%
HEXABYTE	116 165	696 990	-91 770	605 220	Cours Boursier au 31/12/2016	7,79%
Actions Non Cotées		6 260 000	-1 225 177	5 034 823		64,77%
ROYAL DRINKS	98 000	980 000	-784 000	196 000	Valeur Nominale avec décote	2,52%
FERTIMED	130 000	1 300 000	-	1 300 000	Valeur Nominale	16,72%
SHAMS TECHNOLOGY	100 000	1 000 000	226 200	1 226 200	Moyenne DCF et VNCC	15,78%
SOCHA	58 000	580 000	-	580 000	Valeur Nominale	7,46%
GREEN FRUITS	120 000	1 200 000	-667 377	532 623	Actif Net Réévalué	6,85%
KAN PHARMA	120 000	1 200 000	-	1 200 000	Valeur Nominale	15,44%
Obligations et valeurs assimilés (b)		801 000	3 857	804 857		10,35%
OCA SOCHA	70 000	700 000	-	700 000	Valeur de Souscription	9,01%
EO SERVICOM	400	8 000	345	8 345	Coût amorti	0,11%
EO WIFACK LEASING	4 650	93 000	3 512	96 512	Coût amorti	1,24%
Total (a+b)		9 017 975	-1 332 493	7 685 481		98,87%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et avoirs en banque s'élèvent au 31/12/2017 à 138 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Avoirs en banques	138	4
Total	138	4

AC 3 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à 126.420 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts à recevoir	126 420	84 420
Total	126 420	84 420

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 39.100 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	36 968	35 900
Rémunération du dépositaire à payer	2 132	1 585
Total	39 100	37 485

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 0 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Etat, retenues à la source	0	0
Total	0	0

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017	
Montant en Nominal	9 490 000
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31/12/2017	
Montant en Nominal	9 490 000
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2017	8 472 677	8 472 677
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-235 913	-699 739
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-235 374	-235 374
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-539	-539
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-377 561
Sommes distribuables de l'exercice		-86 265
Montant Fin de période au 31/12/2017	8 236 764	7 772 938

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève au 31/12/2017 à 128.847 DT correspond aux dividendes reçus ainsi qu'aux intérêts sur les emprunts obligataires et comptes courants associés, il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes	80 000	80 231
Revenus des obligations et valeurs assimilés	48 848	54 423
Total	128 847	134 655

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève au 31/12/2017 à 189 DT correspond aux échelles d'intérêt sur le compte courant.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements monétaires	189	632
Total	189	632

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 213.620 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	204 401	211 976
Rémunération du dépositaire	9 219	9 597
Total	213 620	221 573

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 1.681 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Services bancaires et assimilés	1 621	184
Impôts et Taxes	60	75
Total	1 681	259

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	2017	2016	2015
Revenus des placements	136	143	142
Charges de gestion des placements	-225	-233	-248
Revenus net des placements	-89	-91	-106
Autres charges	-2	0	0
Résultat d'exploitation (1)	-91	-91	-106
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-91	-91	-106
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-248	-397	-656
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1	0	-1
Frais de négociation	0	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-249	-397	-657
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-339	-488	-763
Droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-249	-397	-657
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-249	-397	-657
Valeur liquidative	8 191	8 530	9 019

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de **FCPR Tunisian Development Fund I** est confiée à **UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS**.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds **FCPR Tunisian Development Fund I**.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable détaillée comme suit :

- Frais de gestion de 2,50% HT sur les montants souscrits, libérés et investis et 1% HT sur les montants souscrits et non investis calculés au maximum de l'actif net, et ;
- Commission de succès : 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) minimum de 10%.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BIAT. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 6.000 DT.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR Tunisian Development Fund II** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **20.019.399 DT** et une valeur liquidative égale à **10.319,277 DT** par part. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR Tunisian Development Fund II** » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR Tunisian Development Fund II** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'absence d'une situation auditée des sociétés en portefeuille ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

- Le **FCPR Tunisian Development Fund II** porte sur un montant projeté de 20.000.000 DT. Au 31/12/2017, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 19.596.000 DT libérés totalement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR Tunisian Development Fund II** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR Tunisian Development Fund II** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR Tunisian Development Fund II** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR Tunisian Development Fund II** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	AC 1	19 787 949	11 202 558
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 558 134	9 112 414
Obligations et valeurs assimilées		4 350 000	0
Titres OPCVM		2 879 815	2 090 144
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	474 346	9 286 399
Placements monétaires		363 357	9 146 096
Disponibilités		110 988	140 302
Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF		20 262 295	20 488 957
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	228 496	180 496
Autres créditeurs divers	PA 2	14 400	10 857
TOTAL PASSIF		242 896	191 353
ACTIF NET			
Capital	CP 1	20 134 134	20 148 414
Sommes distribuables		-114 735	149 190
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-114 735	149 190
ACTIF NET		20 019 399	20 297 604
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 262 295	20 488 957

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	128 199	96 072
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		128 199	96 072
Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR 2	356 324	555 378
Revenus des placements monétaires		356 324	555 378
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		484 523	651 450
Charges de gestion des placements	CH 1	-592 449	-496 009
REVENU NET DES PLACEMENTS		-107 925	155 441
Autres charges	CH 2	-6 810	-6 250
RESULTAT D'EXPLOITATION		-114 735	149 190
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-114 735	149 190
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-14 280	552 414
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		-129 015	701 604

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>2017</i>	<i>2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-129 015	701 604
Résultat d'exploitation	-114 735	149 190
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-14 280	552 414
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-149 190	-354 882
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
Souscriptions	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables		
Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-278 205	346 722
ACTIF NET		
En début de période	20 297 604	19 950 882
En fin de période	20 019 399	20 297 604
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 940	1 940
En fin de période	1 940	1 940
VALEUR LIQUIDATIVE	10 319,277	10 462,682
TAUX DE RENDEMENT	-0,64%	3,52%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR Tunisian Development Fund II** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société «United Gulf Financial Services-North Africa » et d'El Baraka Bank Tunisia et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 14 Février 2013.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés dans la limite 15% dans les sociétés dans lesquelles le Fonds détient au moins 5% du capital.

Le montant du fonds est de D : 20.000.000 réparti en 2.000 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 8 ans, prorogable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le Fonds Commun de Placement à Risque « **FCPR Tunisian Development Fund II**» est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est El Baraka Bank Tunisia. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31/12/2017**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- la méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- la méthode des multiples de résultats,
- la méthode de l'actif net,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- la méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale, au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31/12/2017 à 19.787.949 DT et se détaille comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre de titres	coût d'acquisition	Plus ou moins-value latente	Valeur au 31.12.2017	Méthode d'évaluation	% Actif net
Actions Non Cotées		11 945 000	613 134	12 558 134		62,73%
AGRILAND	206 000	2 060 000	852 414	2 912 414	Valeur de la dernière transaction significative réalisée sur le titre	14,55%
KAN PHARMA	200 000	2 000 000	0	2 000 000	Valeur Nominale	9,99%
Lazer TECH Dental Industry SA	20 000	500 000	-375 000	125 000	Valeur Nominale avec décote	0,62%
SOMODIA	15 000	1 500 000	0	1 500 000	Valeur Nominale	7,49%
SOHEF	24 500	2 450 000	0	2 450 000	Valeur Nominale	12,24%
BEST FRUITS	68 500	685 000	0	685 000	Valeur Nominale	3,42%
SANIFOOD	9 000	900 000	0	900 000	Valeur Nominale	4,50%
FRIGOMEN	40 000	400 000	0	400 000	Valeur Nominale	2,00%
SHAMS TECHNOLOGY SA	60 000	600 000	135 720	735 720	Moyenne DCF et VNCC	3,68%
IDZ	85 000	850 000	0	850 000	Valeur Nominale	4,25%
CCA		954 815	-75 000	879 815		4,39%
CCA KAN PHARMA	0	39 815	0	39 815	Valeur initiale	0,20%
CCA LASER TECH DENTAL INDUSTRY SA 29112016	0	100 000	-75 000	25 000	Valeur initiale avec décote	0,12%
CCA BEST FRUIT	0	815 000	0	815 000	Valeur initiale	4,07%
Autres valeurs		6 350 000	0	6 350 000		31,72%
TITRE PARTICIPATIF ZITOUNA 25-12-2022	20 000	2 000 000	0	2 000 000	Coût amorti	9,99%
OCA FRIGOMEN 17-07-2017	80 000	800 000	0	800 000	Valeur initiale	4,00%
OCA SHAMS TECHNOLOGY 25/10/2017	120 000	1 200 000	0	1 200 000	Valeur initiale	5,99%
OCA IDZ	155 000	1 550 000	0	1 550 000	Valeur initiale	7,74%
OCA SANIFOOD	8 000	800 000	0	800 000	Valeur initiale	4,00%
Total		19 249 815	538 134	19 787 949		98,84%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2017 à 474.346 DT, ils se détaillent comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% Actif net
Placements monétaires		336 820	363 357	1,82%
Compte SAVING	1	336 820	363 357	1,82%
Disponibilités			110 988	0,55%
Avoirs en banques			110 988	0,55%
Total		336 820	474 346	2,37%

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 228.496 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire à payer	227 641	179 950
Rémunération du dépositaire à payer	855	546
Total	228 496	180 496

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 14.400 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Charges administratives à payer (comité CHARIAA)	13 502	10 782
Etat, retenues à la source	823	0
Autres créditeurs divers	75	75
Total	14 400	10 857

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2017	
Montant en Nominal	19 596 000
Nombre de parts	1 940
Nombre de porteurs de parts	5
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31/12/2017	
Montant en Nominal	19 596 000
Nombre de parts	1 940
Nombre de porteurs de parts	5

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2017	20 148 414	20 148 414
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-14 280	-129 138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-14 280	-14 280
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-114 735
Montant Fin de période au 31.12.2017	20 134 134	20 019 399

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève au 31/12/2017 à 128.199 DT, correspond aux produits sur titres participatifs, il se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Revenus des titres participatifs ZITOUNA	128 199	96 072
Total	128 199	96 072

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève au 31/12/2017 à 356.324 DT, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Revenus du contrat MOUDHARBA	159 502	162 997
Revenus du Compte SAVING	196 822	392 381
Total	356 324	555 378

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 592.449 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	568 539	471 831
Rémunération du dépositaire	23 910	24 177
Total	592 449	496 009

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 6.810 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Services bancaires et assimilés	0	130
Impôts et Taxes	90	30
Frais administratifs (comité CHARIAA)	6 720	6 091
Total	6 810	6 250

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2017	31.12.2016
Revenus des placements	250	336
Charges de gestion des placements	-305	-256
Revenus nets des placements	-56	80
Autres produits	0	0
Autres charges	-4	-3
Résultat d'exploitation	-59	77
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-59	77
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-7	285
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-7	285
Résultat net de l'exercice	-67	362
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-7	285
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-7	285
Valeur liquidative	10 319,277	10 462,682

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de **FCPR Tunisian Development Fund II** est confiée à **UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS**.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds **FCPR Tunisian Development Fund II**.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable détaillée comme suit :

- Frais de gestion de 2,50% HT sur les montants souscrits, libérés et investis et 1,5% HT sur les montants souscrits, libérés et non investis calculés sur l'actif net, et ;
- Commission de performance : 20% de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé et le taux annuel capitalisé de 10%.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la **BARAKA BANK**. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 20.000 DT HT par an.

5-4 Frais du comité de conformité (Shariaa Board)

La fonction de ce comité est de conseiller et d'assister le gestionnaire afin que les contrats et les produits soient en conformité avec les principes de la Chariaa. En rémunération de ses services, ce comité perçoit une rémunération qui ne peut être supérieure à 15.000 DT par an.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée lors de votre Conseil d'administration tenu le 03 novembre 2016 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de la **SICAV L'épargne Obligataire** arrêtés au **31 mars 2018** qui font apparaître un actif net de **7.348.782,432D** et une valeur liquidative égale à **102,429 D** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 mars 2018** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la **SICAV L'épargne Obligataire** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 mars 2018**.

Paragraphe d'observation post conclusion

Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur.

En effet :

- Les placements auprès de Tunisie Leasing, emprunt obligataire TL 2018-1 B, représentent 13,63% de l'actif.
- Les placements à l'OPCVM SICAV L'EPARGNANT représentent 21,63% de l'actif.

D'un autre côté, les placements à l'OPCVM SICAV L'EPARGNANT dépassent le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25/09/2001.

Notre avis n'est pas modifié à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

MGH Audit & Conseils

Makram GUIRAS

BILAN ARRETE AU 31/03/2018

(en dinars)

	NOTE	31/03/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille - titres	AC 1	4 512 726	966 190
a- Actions et valeurs assimilées		1 590 489	59 750
b- Obligations		2 922 237	906 439
c- Emprunts d'Etat		0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	2 841 355	372 822
Placements monétaires		2 714 859	203 299
Disponibilités		126 496	169 523
TOTAL ACTIF		7 354 081	1 339 011
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs Créditeurs	PA 1	4 086	930
Autres Créditeurs Divers	PA 2	1 213	817
TOTAL PASSIF		5 299	1 747
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP 1	7 241 219	1 326 989
Sommes Distribuables	CP2	107 563	10 275
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		55 818	0
b- Résultats distribuables de la période		28 200	8 714
c- Régul résultat distribuables de la période		23 546	1 561
ACTIF NET		7 348 782	1 337 264
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 354 081	1 339 011

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/03/2018

(en dinars)

	NOTE	<u>31/03/2018</u>	<u>du 20/12/2016 au 31/12/2017</u>
Revenus du portefeuille - titres	PR 1	<u>19 324</u>	<u>8 265</u>
Dividendes		0	0
Revenus des obligations		19 324	8 265
Revenus des emprunts d'Etats		0	0
Revenus des placements monétaires	PR 2	15 247	3 299
Total des revenus des placements		34 571	11 564
Charges de gestion des placements	CH 1	-5 332	-1 775
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		29 239	9 789
Autres charges	CH2	-1 039	-1 074
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 200	8 715
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	23 546	1 561
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		51 745	10 276
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-23 546	-1 561
Variation des + (ou -) valeurs potentielles/ titres		4 338	0
Plus ou - valeurs réalisées /cession des titres		12 924	5 306
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		45 462	14 021

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2018
(en dinars)

	<u>31/03/2018</u>	<u>du 20/12/2016</u> <u>au 31/12/2017</u>
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	45 462	14 021
Résultat d'exploitation	28 200	8 715
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres	4 338	0
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	12 924	5 306
Frais de négociation de titres	0	0
Distribution de dividendes	0	0
Transactions sur le capital	<u>5 966 056</u>	<u>323 244</u>
a- Souscriptions	6 229 025	572 660
Capital	6 140 993	569 400
Régularisation des sommes non distribuables	15 954	1 302
Régularisation des sommes distribuables	72 079	1 958
a- Rachats	-262 970	-249 416
Capital	-259 329	-248 700
Régularisation des sommes non distribuables	-651	-319
Régularisation des sommes distribuables	-2 990	-398
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 011 518	337 264
Actif Net		
en début de la période	1 337 264	1 000 000
en fin de la période	7 348 782	1 337 264
Nombre d'actions		
en début de la période	13 207	10 000
en fin de la période	71 745	13 207
VALEUR LIQUIDATIVE	102,429	101,254
Taux de rendement	1,16%	1,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/03/2018

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2018**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 mars 2018, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 4.512.726 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-03-2018	% de l'actif	% de l'actif net
Titres OPCVM		1 586 151	1 590 489	21,63%	21,64%
SICAV L'EPARGNANT	15 260	1 586 151	1 590 489	21,63%	21,64%
Obligations		2 900 000	2 922 237	39,74%	39,76%
ATL 2017-2 B	5 000	500 000	502 359	6,83%	6,84%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	411 497	5,60%	5,60%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	500 438	6,80%	6,81%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	505 786	6,88%	6,88%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 002 157	13,63%	13,64%
TOTAL		4 486 151	4 512 726	61,36%	61,41%

a- Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2018	31/12/2017
Actions SICAV	1 586 151	59 750
Diff. Estimation sur actions SICAV	4 338	0
Total	1 590 489	59 750

b- Obligations

Désignation	31/03/2018	31/12/2017
Obligations Coût d'entrée	2 900 000	900 000
Intérêts courus	19 642	5 264
intérêts intercalaires courus	2 595	1 175
Total	2 922 237	906 439

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

a- Placements monétaires

Désignation	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-03-2018	% de l'actif net
Certificats de dépôt STB	1 497 102	1 498 552	20,39%
Certificat de dépôt au 02/04/2018(taux de 5,61% 20 jours)	498 757	499 813	6,80%
Certificat de dépôt au 05/04/2018(taux de 7,11% 10 jours)	499 212	499 527	6,80%
Certificat de dépôt au 09/04/2018(taux de 7,11% 10 jours)	499 133	499 212	6,79%
Comptes à terme STB	1 200 000	1 216 307	16,55%
Compte à terme au 01/10/2019(taux de TMM+2,75% 740 jours)	200 000	206 515	2,81%
Compte à terme au 09/02/2020(taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 009 792	13,74%
TOTAL	2 697 102	2 714 859	36,94%

b- Disponibilités

Désignation	31/03/2018	31/12/2017	% de l'actif net
avoirs en Banque	126 496	169 523	1,72%
Total	126 496	169 523	1,72%

Note sur les passifs :

PA 1 Opérateurs Créditeurs

Désignation	31/03/2018	31/12/2017
Gestionnaire	2 148	446
Commission réseau	969	242
commission dépositaire	969	242
Total	4 086	930

PA 2 Autres Créditeurs divers

Désignation	31/03/2018	31/12/2017
Etat	719	719
Redevance CMF	493	98
Total	1 213	817

CP1 : Note sur le capital

Désignation	31/03/2018	31/12/2017
CAPITAL SOCIAL	1 320 700	1 000 000
Souscriptions	6 140 993	569 400
Rachats	-259 329	-248 700
Variation de la différence d'estimation sur titres OPCVM	4 338	0
Plus value sur titres OPCVM	12 924	5 306
Sous total 1	7 219 626	1 326 006
Sommes non distribuables sur exercice clos	6 289	0
Réglé SND Souscriptions	15 954	1 302
Réglé SND Rachats	-651	-319
Sous total 2	21 593	983

	31/03/2018
Capital au 31-12-2017	
* Montant	1 326 989
* Nombre de Titres	13 207
* Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions réalisées	
* Montant	6 140 993
* Nombre de titres émis	61 119
* Nombre d'actionnaires entrants	75
Rachats effectués	
* Montant	259 329
* Nombre de titres rachetés	2 581
* Nombre d'actionnaires sortants	2
Autres mouvements	32 566
Variation des plus(ou moins)values potentielles sur titres	4 338
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 924
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	15 303
Capital au 31/03/2018	
* Montant	7 241 219
* Nombre de Titres	71 745
* Nombre d'actionnaires	94

CP2 Sommes Distribuables

a- Sommes distribuables des exercices antérieurs

Désignation	31/03/2018	31/12/2017
Résultat en instance d'affectation	10 275	0
Régl Résultat en instance d'affectation souscrip	47 551	0
Régl Résultat en instance d'affectation Rachat	-2 008	0
Total	55 818	0

b- Sommes distribuables de la période

Désignation	31/03/2018	31/12/2017
Résultat distribuable de la période	28 200	8 714
Régl Résultat distribuable de la période	23546	1561
Total	51745	10 276

Notes liées au compte de résultat

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

a- Revenus des obligations

Libellé	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Revenu des obligations		
Intérêts	19 324	8 265
Total	19 324	8 265

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Intérêts des Certificats de dépôt	2 198	0
Intérêts des comptes à terme	13 007	3 299
Intérêts comptes de dépôt	41	0
Total	15 247	3 299

PR 3 : Régularisation du résultat d'exploitation

Libellé	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Régularisation du resultat d'exploitation (souscription)	24 528	1 958
Régularisation du resultat d'exploitation (rachat)	-982	-398
Total	23 546	1 561

CH 1 : Charges de gestion des placements

Libellé	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
rémunération Gestionnaire	3 878	1 291
rémunération réseau	727	242
Rémunération dépositaire	727	242
Total	5 332	1 775

CH 2 : Autres Charges

Libellé	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Impôt et taxes	66	751*
Redevance CMF	969	323
Autres charges	4	1
Total	1 039	1 074

*Montant présenté par erreur en tant que rémunération du commissaire aux comptes dans les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

6- AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligatoire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligatoire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/03/2018** s'élève à **3.878 DT**.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligatoire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/03/2018** s'élève à **727 DT**.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/03/2018** s'élève à **727 DT**.

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution du mandat prévu par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 mars 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 24.960.113 DT, et un résultat net de la période du premier trimestre 2018 s'élevant à 285.848 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «CAP OBLIG SICAV» arrêtés au 31 mars 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 24 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 31/03/2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	15 873 981	19 544 149	16 400 463
AC1a Actions et valeurs assimilées		902 092	1 365 029	500 008
AC1b Obligations et valeurs assimilées		14 971 889	18 179 120	15 900 455
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		9 119 664	10 126 634	7 937 880
AC2a Placements monétaires	3.3	7 973 298	7 501 319	7 500 616
AC2b Disponibilités		1 146 366	2 625 315	437 264
AC3 - Créances d'exploitation		-		-
AC4 - Autres actifs		-		-
Total Actif		24 993 645	29 670 783	24 338 343
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.5	19 188	22 088	19 816
PA2 Autres créditeurs divers	3.6	14 344	31 304	14 420
Total Passif		33 532	53 392	34 236
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.7	23 745 946	28 127 989	23 370 923
CP2 - Sommes distribuables		1 214 167	1 489 402	933 184
Sommes distribuables des exercices				
CP2a antérieurs		947 732	1 221 510	198
CP2b Sommes distribuables de la période		266 435	267 893	932 986
Actif Net		24 960 113	29 617 391	24 304 107
Total Passif et Actif Net		24 993 645	29 670 783	24 338 343

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/03/2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
PR1 - Revenus du portefeuille Titres	3.2	208 182	250 354	1 017 517
PR1a Dividendes		-	-	44 526
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		208 182	250 354	972 991
PR2 Revenus des placements monétaires	3.4	129 696	102 060	433 691
Total Revenus des Placements		337 878	352 414	1 451 208
CH1 Charges de gestion des placements	3.8	(55 882)	(62 700)	(248 707)
Revenus Nets des Placements		281 996	289 714	1 202 501
CH2 Autres charges	3.9	(7 177)	(29 003)	(116 987)
Résultat d'Exploitation		274 819	260 711	1 085 514
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(8 384)	7 182	(152 528)
Sommes distribuables de la Période		266 435	267 893	932 986
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 384	(7 182)	152 528
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 854	(2 895)	(8 291)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 175	13 081	7 909
Résultat Net de la Période		285 848	270 897	1 085 132

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/03/2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>285 848</u>	<u>270 897</u>	<u>1 085 132</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	274 819	260 711	1 085 514
AN1b - Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 854	(2 895)	(8 291)
AN1c - Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	9 175	13 081	7 909
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-	<u>(1 094 474)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>370 158</u>	<u>2 818 465</u>	<u>(2 214 580)</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	<u>7 343 189</u>	<u>10 612 122</u>	<u>33 831 568</u>
CSS Capital	7 026 124	10 123 880	32 747 327
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	1 511	1 898	(3 696)
RSD Régularisation des sommes distribuables	315 553	486 344	1 087 937
AN3b <u>Rachats</u>	<u>(6 973 031)</u>	<u>(7 793 657)</u>	<u>(36 046 148)</u>
CSR Capital	(6 661 771)	(7 429 903)	(34 801 213)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(1 870)	(1 626)	5 335
RSD Régularisation des sommes distribuables	(309 389)	(362 128)	(1 250 270)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>656 006</u>	<u>3 089 362</u>	<u>(2 223 922)</u>
AN4 - <u>Actif net</u>			
AN4a Début de période	24 304 107	26 528 029	26 528 029
AN4b Fin de période	24 960 113	29 617 391	24 304 107
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>			
AN5a Début de période	232 970	253 445	253 445
AN5b Fin de période	236 602	280 301	232 970
<u>Valeur liquidative</u>	<u>105,494</u>	<u>105,663</u>	<u>104,323</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>4,55%</u>	<u>3,85%</u>	<u>3,83%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société «CAP OBLIG SICAV» figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 mars 2018 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2018 à 15.873.981 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées	222 000	14 641 228	14 971 889	59,98%
Emprunts d'Etat	22 000	3 670 103	3 744 334	15,00%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 924 926	7,71%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 750 000	1 819 408	7,29%
Emprunts de sociétés	200 000	10 971 125	11 227 555	44,98%
AIL 2014/1	10 000	400 000	415 616	1,67%
ATB 2007/1	3 000	112 500	117 348	0,47%
ATL 2013/2	8 000	480 000	490 374	1,96%
ATL 2014/1	5 000	100 000	100 240	0,40%
ATL 2017/1	5 000	400 000	401 124	1,61%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	300 000	307 444	1,23%
Attijari Lease 2014	10 000	400 000	406 312	1,63%
BTE 2010	2 000	60 000	61 488	0,25%
BTE 2016	10 000	800 000	808 560	3,24%
BTK 2012/1	15 000	428 625	436 737	1,75%
CIL 2013/1	2 000	120 000	122 211	0,49%
CIL 2014/1	10 000	400 000	416 416	1,67%
CIL 2014/2	7 000	280 000	282 844	1,13%
CIL 2015/2	3 500	210 000	215 387	0,86%
CIL 2016/1	2 500	200 000	210 520	0,84%
CIL 2016/2	5 000	400 000	402 960	1,61%
HL 2014/1	15 000	600 000	615 396	2,47%
HL 2015/1	5 000	300 000	317 012	1,27%
HL 2017/3	3 500	350 000	353 990	1,42%
HL 2017/2	3 500	350 000	365 551	1,46%
HL Sub 2015/1	3 000	180 000	183 869	0,74%
HL 2015/2	4 000	240 000	240 160	0,96%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000	201 196	0,81%
TL 2014/1	10 000	800 000	843 560	3,38%
TL 2018/1	3 500	350 000	352 013	1,41%
TL 2014/2	13 000	1 040 000	1 059 023	4,24%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	600 000	607 596	2,43%
UIB SUB 2015	3 000	180 000	188 378	0,75%
UIB SUB 2016	5 000	400 000	405 516	1,62%
UIB 2009/1	2 500	150 000	154 962	0,62%
UIB 2011/1	1 000	40 000	41 160	0,16%
UNIFACTOR 2013	5 000	100 000	102 592	0,41%
Titres OPCVM	58 528	900 238	902 092	3,61%
FCP SALAMETT CAP	58 528	900 238	902 092	3,61%
Total Portefeuille Titres		15 541 466	15 873 981	63,60%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-01-2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-03-2018
Obligations et Valeurs assimilées	4 880 000	700 000	1 460 000	1 460 000	-	4 120 000
<i>Emprunts d'Etat</i>	-	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	4 880 000	700 000	1 460 000	1 460 000	-	4 120 000
TL 2012/2	140 000	-	140 000	140 000	-	-
TUN FACTOR 2014/1	900 000	-	300 000	300 000	-	600 000
BTE 2016	1 000 000	-	200 000	200 000	-	800 000
CIL 2014/2	420 000	-	140 000	140 000	-	280 000
CIL 2016/2	500 000	-	100 000	100 000	-	400 000
MODERN LEASING 2012	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
CIL 2012/2	100 000	-	100 000	100 000	-	-
TL 2018/1	-	350 000	-	-	-	350 000
ATL 2017/1	500 000	-	100 000	100 000	-	400 000
ATL 2014/1	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
HL 2015/2	320 000	-	80 000	80 000	-	240 000
UIB SUB 2016	500 000	-	100 000	100 000	-	400 000
HL 2017/3	-	350 000	-	-	-	350 000
Titre des OPCVM	500 008	2 100 040	1 708 984	1 699 809	9 175	900 238
FCP SALAMETT CAP	500 008	2 100 040	1 708 984	1 699 809	9 175	900 238
Total	5 380 008	2 800 040	3 168 984	3 159 809	9 175	5 020 238

3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 totalisent 208.182 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Obligations de Sociétés	159 960	203 119	790 177
Revenus des Emprunts d'Etat	48 222	47 235	182 814
Dividendes	-	-	44 526
Total	208 182	250 354	1 017 517

3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2018 à 7.973.298 DT contre 7.501.319 DT au 31/03/2017. Le détail des placements monétaires à la date du 31/03/2018 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
Placements à Terme	2 000 000	2 014 212	8,07%
PLT 07062018 BTK 3 mois à 7,76%	1 000 000	1 003 912	4,02%
PLT 26072018 BTK 6 mois à 7,23%	1 000 000	1 010 300	4,05%
Certificats de Dépôt	5 916 583	5 959 086	23,87%
CD_8%_07/05/18 UNIFACT 2 mois	989 474	993 684	3,98%
CD_8,05%_12/06/18 ML 3 mois	984 218	987 374	3,96%
CD_7,72%_26/04/18 BT 6 mois	970 267	995 871	3,99%
CD_7,85%_17/05/18 AIL 3 mois	984 602	992 130	3,97%
CD_6,25%_08/04/18 ATB 10 jours	998 613	999 030	4,00%
CD_8,05%_22/05/18 UNIFACT 2 mois	989 409	990 997	3,97%
Total	7 916 583	7 973 298	31,94%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 129.696 DT pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2018.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	32 992	27 138	119 241
Revenus des Certificats de Dépôt	96 704	74 922	314 450
Total	129 696	102 060	433 691

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 19.188 DT au 31/03/2018 contre 22.088 DT au 31/03/2017.

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/03/2018	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	310	319	315
Retenue à la Source	11 866	7 475	11 866
Redevance CMF	2 168	2 496	2 239
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à Payer	-	21 014	-
Total	14 344	31 304	14 420

3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à 656.006 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	375 023
Variation de la part Revenu	280 983
Variation de l'Actif Net	656 006

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2018 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/01/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2018
Montant	23 370 923	7 026 124	(6 661 771)	23 735 276 (*)
Nombre de titres	232 970	70 039	(66 407)	236 602
Nombre d'actionnaires	522	181	(201)	502

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2018 au 31-03-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2018
Capital sur la base part de capital de début de période	23 735 276
Variation des +/- values potentielles sur titres	1 854
+/- values réalisées sur cession de titres	9 175
Régul des sommes non distribuables de la période	(359)
Capital au 31.03.2018	23 745 946

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	55 882	62 700	248 707
Total	55 882	62 700	248 707

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2018 s'élève à 55.882 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
RedevanceCMF	6 314	7 085	28 102<p
TCL	863	904	3 660
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	21 014	85 225
Total	7 177	29 003	116 987

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution du mandat prévu par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 mars 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.176.039 DT et un résultat net de la période du premier trimestre 2018 s'élevant à 35.407 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du premier trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 31 mars 2018, ce taux est de l'ordre de 20,09%.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation ci haut indiquée, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « SICAV SECURITY » arrêtés au 31 mars 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 24 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 31-03-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		940 883	915 161	854 014
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	327 105	268 769	302 616
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	613 778	646 392	551 398
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		236 611	211 916	290 082
AC2a Placements monétaires	3.4	201 249	202 525	212 568
AC2b Disponibilités		35 362	9 391	77 514
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 177 494	1 127 077	1 144 096
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.6	1 180	1 127	1 141
PA2 Autres créditeurs divers	3.7	275	898	272
Total Passif		1 455	2 025	1 413
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.8	1 137 201	1 082 048	1 110 783
CP2 - Sommes distribuables		38 838	43 004	31 900
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		31 844	36 577	59
CP2b Sommes distribuables de la période		6 994	6 427	31 841
Actif Net		1 176 039	1 125 052	1 142 683
Total Passif et Actif Net		1 177 494	1 127 077	1 144 096

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Exercice clos le au 31/12/2017
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	3.3	7 960	8 088	40 858
PR1a Dividendes		-	-	8 764
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 960	8 088	32 094
PR2 Revenus des placements monétaires	3.5	2 732	2 523	8 291
Total Revenus des Placements		10 692	10 611	49 149
CH1 Charges de gestion des placements	3.9	(3 374)	(3 268)	(13 206)
Revenus Nets des Placements		7 318	7 343	35 943
CH2 Autres charges	3.10	(312)	(930)	(3 973)
Résultat d'Exploitation		7 006	6 413	31 970
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(12)	14	(129)
Sommes distribuables de la Période		6 994	6 427	31 841
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12	(14)	129
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		30 933	1 048	41 638
Frais de négociation de titres		(14)	-	(73)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(2 518)	-	3 917
Résultat Net de la Période		35 407	7 461	77 452

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Exercice clos le au 31/12/2017
<u>AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>35 407</u>	<u>7 461</u>	<u>77 452</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	7 006	6 413	31 970
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	30 933	1 048	41 638
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	(2 518)	-	3 917
AN1d - Frais de négociation de titres	(14)	-	(73)
<u>AN2 - Distribution de dividendes</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(36 056)</u>
<u>AN3 - Transactions sur le capital</u>	<u>(2 051)</u>	<u>2 419</u>	<u>(13 885)</u>
<u>AN3a Souscriptions</u>	<u>32 476</u>	<u>2 419</u>	<u>5 168</u>
CSS Capital	30 762	2 321	4 890
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	671	5	110
RSD Régularisation des sommes distribuables	1 043	93	168
<u>AN3b Rachats</u>	<u>(34 527)</u>	<u>-</u>	<u>(19 053)</u>
CSR Capital	(32 698)	-	(18 102)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(719)	-	(270)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(1 110)	-	(681)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>33 356</u>	<u>9 880</u>	<u>27 511</u>
<u>AN4 - Actif net</u>			
AN4a Début de période	1 142 683	1 115 172	1 115 172
AN4b Fin de période	1 176 039	1 125 052	1 142 683
<u>AN5 - Nombre d'actions</u>			
AN5a Début de période	64 273	65 070	65 070
AN5b Fin de période	64 161	65 210	64 273
<u>Valeur liquidative</u>	<u>18,329</u>	<u>17,253</u>	<u>17,779</u>
<u>AN6 - Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>12,57%</u>	<u>2,72%</u>	<u>7,01%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2018 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/03/2018 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31/03/2018 un montant de 327 105 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions	15 611	77 731	270 891	23,03%
BNA	398	3 264	5 174	0,44%
BT	2 400	3 601	24 638	2,09%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	8 775	0,75%
HANNIBAL LEASE	280	2 282	2 240	0,19%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	34 815	2,96%
MONOPRIX	2 160	6 111	26 134	2,22%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	57 152	4,86%
SFBT	3 798	11 637	89 781	7,63%
UIB	850	9 560	22 182	1,89%
Titres OPCVM	533	55 345	56 214	4,78%
CAP OBLIG SICAV	533	55 345	56 214	4,78%
Total	16 144	133 076	327 105	27,81%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2018	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2018
Actions et Droits	6 443	-	3 925	6 443	(2 518)	-
MEUBLE INTERIEUR	6 443	-	3 925	6 443	(2 518)	-

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31/03/2018 un montant de 613 778 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat	1 100	183 350	187 062	15,91%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	96 091	8,17%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	87 500	90 971	7,74%
Emprunts des sociétés	7 050	416 003	426 716	36,28%
ATL 2013/2	600	36 000	36 778	3,13%
Attijari Bank Sub 2015	500	30 000	30 744	2,61%
Attij Leasing 2015/1	1 000	60 000	63 438	5,39%
BTE 2016	550	44 000	44 471	3,78%
BTK 2012/1	700	20 003	20 381	1,73%
CHO COMPANY 2009	600	15 000	15 182	1,29%
CIL 2015/2	500	30 000	30 770	2,62%
HL 2013/2	300	6 000	6 030	0,51%
HL 2016/2	250	20 000	20 416	1,74%
HL 2017/3	550	55 000	55 627	4,73%
UIB 2009/1	500	30 000	30 992	2,64%
UIB 2011/1	500	20 000	20 580	1,75%
TL 2017/1	250	25 000	26 233	2,23%
CIL 2017/2	250	25 000	25 074	2,13%
Total	8 150	599 353	613 778	52,19%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 1^{er} trimestre 2018 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/01/2018	Coût d'acquisition au 31/03/2018	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2018
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-	-
Emprunts de sociétés	67 000	80 000	17 000	17 000	-	130 000
CIL 2017/2	-	25 000	-	-	-	25 000
HL 2013/2	12 000	-	6 000	6 000	-	6 000
HL 2017/3	-	55 000	-	-	-	55 000
BTE 2016	55 000	-	11 000	11 000	-	44 000
Total	67 000	80 000	17 000	17 000	-	130 000

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7.960 DT pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
Revenus des Actions (Dividendes)	-	-	8 764
Revenus des Emprunts d'Etat	2 181	2 361	9 140
Revenus des Emprunts des Sociétés	5 779	5 727	22 954
Total	7 960	8 088	40 858

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2018 à 201.249 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
PLT 03-05-2018 ATB 4 mois à 6%	100	100 000	100 802	8,57%
PLT 27-08-2018 ATB 6 mois à 6%	110	110 000	100 447	8,54%
Total	210	210 000	201 249	17,11%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2.732 DT pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2018 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	2 732	2 523	8 291
Total	2 732	2 523	8 291

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.180 DT au 31/03/2018 contre 1.127 DT au 31/03/2017.

3.7 Note sur les autres créiteurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/03/2018	Valeur au 31/03/2017	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	8	10	8
Retenue à la Source	167	167	167
Redevance CMF	100	95	97
Contribution Conjoncturelle à Payer	-	626	-
Total	275	898	272

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à 33.356 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	26 417
Variation de la part Revenu	6 939
Variation de l'Actif Net	33 356

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2018 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/01/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2018
Montant	1 110 783	30 763	(32 698)	1 108 848
Nombre de titres	64 273	1 780	(1 892)	64 161
Nombre d'actionnaires	37	1	(2)	36

() Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2018 au 31-03-2018).*

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2018
Capital sur la base part de capital de début de période	1 108 848
Variation des +/- values potentielles sur titres	30 933
+/- values réalisées sur cession de titres	(2 518)
Frais de Négociation de titres	(14)
Régul des sommes non distribuables de la période	(48)
Capital au 31.03.2018	1 137 201

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	3 374	3 268	13 206
Total	3 374	3 268	13 206

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du 1^{er} trimestre 2018 s'élève à 3.374 DT TTC. Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
Redevance CMF	285	277	1 119
TCL	27	27	121
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	626	2 733
Total	312	930	3 973